



Lettre d'information n°119 octobre 2017

## ARBRES FORCE DE VIE



Avenue Marcellin Maurel, La Sine, Parc de la Conque, projet Chagall, autant de lieux ayant connus récemment une suppression d'arbres plutôt inquiétante.

En particulier l'abattage, au mois d'août dernier, de plusieurs chênes et résineux sur le site du programme Chagall a fait l'objet d'un certain nombre d'interrogations. Sans vouloir entrer dans un propos exagérément alarmiste, constatons que ces disparitions ont pour conséquence un appauvrissement de l'espace naturel vençois.

Mais surtout, une diminution de l'apport en force de vie découlant du phénomène de photosynthèse dont nous avons déjà souligné l'importance dans nos précédentes rubriques : absorption du CO<sub>2</sub> par le feuillage des arbres et, en retour, production d'oxygène. Nous pouvons mesurer ainsi l'apport des bois et forêts sur la qualité de vie de nos concitoyens. La forêt de la Sine, entre autres, est souvent citée comme étant le poumon vençois.

Pour revenir sur le programme Chagall, furent invoquées des fouilles archéologiques, prescrites en octobre 2016 par la Direction régionale des affaires culturelles. Le résultat fut assez mince, un seul vestige mis à jour, le constat est donc amer pour l'environnement arboricole. Le respect des espèces naturelles devrait amener le législateur à signifier aux municipalités l'obligation de transplanter tout arbre abattu vers un autre terrain communal. Nous souhaitons que les promoteurs du programme Chagall incluent cette clause dans leur cahier des charges.



Pour aller plus avant, nous pourrions faire appel aux enfants des écoles pour nous montrer le bon exemple. Ce jour-là, en plantant symboliquement leur premier arbre, comme une renaissance, nous viendra la conscience de l'éclosion d'une nouvelle force de vie.

Il est à souhaiter, pour les temps à venir, que les atteintes au cadre naturel vençois soient proscrites et qu'à l'inverse la politique de la ville aille dans le sens d'un embellissement floral, arboricole, nos concitoyens en tireront le plus grand bénéfice sur le plan du bien être, de la qualité de vie.

Dans ce sens, et pour terminer sur une note positive, nous avons appris avec bonheur la création d'un parc de 2000m<sup>2</sup> sur le site du programme Chagall, espérons que cette initiative ne demeure pas isolée et que d'autres réalisations aillent dans ce sens, car Vence manque cruellement de jardins et de parcs naturels ouverts au public.

René Gans

# « PROGRAMME CHAGALL » : UN ECO-QUARTIER ?



- 1- Le « programme Chagall » a pour vocation de répondre aux besoins de logement de ce qui est présenté à l'époque comme inévitable : l'augmentation de la population de Vence. Secundoirement il est prévu de rendre ce quartier plus agréable, d'embellir l'entrée de Ville, tout en améliorant les déplacements. Ce dossier est en mairie depuis plus d'une dizaine d'années, il fut initié sous la mandature de Pierre Marchou en 2007.
- 2- En 2010, la Municipalité Lebigre passe convention avec l'EPF PACA pour lancer de manière opérationnelle le projet et le dote d'une approche environnementale d'urbanisme consistant essentiellement à reprendre des exigences générales relatives aux éco-quartiers mais sans aucune déclinaison concrète.
- 3- En 2014, il a fait l'objet de nombreuses discussions et réunions.
- 4- En décembre 2015, le projet initial sera « dégonflé », pour reprendre le terme de la première adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme.
- 5- En 2016, la Commission Extramunicipale Environnement proposa l'aménagement d'un parc de verdure. Cette sympathique et encourageante idée se heurta à une clause de la convention passée entre la Métropole et la ville, contraignant cette dernière à devoir s'acquitter d'une pénalité de plusieurs millions d'euros en cas de désistement.

En 2017, sur le site web de la ville de Vence on peut lire à propos de ce projet:

*Les enjeux sont majeurs pour l'avenir du quartier et l'avenir de Vence :*

- exigence en matière environnementale et de développement durable.
- développement de modes doux de circulation (circulation piétonne et apaisement de la circulation automobile s'agissant d'un nœud routier).
- préservation et mise en valeur des éléments patrimoniaux chers aux Vençois (chapelle, villa Berthe) et environnementaux (Lubiane).
- percées visuelles vers le grand paysage (Baous).
- qualité de vie du quartier.
- création d'un parc public paysager au coeur du projet pour tous les Vençois et à destination des familles.

Retenant les points importants (Nice Matin du 11 Octobre) ressortant de l'atelier participatif récemment organisé par la mairie le 9 Octobre 2017, à savoir :

- Surface : 13500 m<sup>2</sup> de logements
- Loi SRU : 40 % seront à loyer modéré
- Surface d'activité : de l'ordre de 500 m<sup>2</sup> entre services, bureaux et commerces
- Parking : 268 places prévues sur 200 m<sup>2</sup>
- Espaces verts : 2000 m<sup>2</sup>
- Véhicules : 10.000 par jour.

Nous nous interrogeons sur la mise en pratique des enjeux cités plus haut.

En conclusion, si nous souhaitons que le programme Chagall soit un Eco Quartier, il nous appartiendra de faire preuve d'une grande vigilance, ce projet se devant de respecter aussi les normes d'environnement HQE (Haute Qualité Environnementale), maintenant un maximum d'espaces verts ouverts au public, afin d'assurer la meilleure qualité de vie possible pour les habitants de ce quartier et de Vence tout en évitant une aggravation sensible des problèmes actuels de stationnement et de circulation.

Pierre-Marie Andre